

**DÉPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**COMMUNE DE SAINT-CYR-LES-VIGNES**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-CYR-LES-VIGNES**

**Séance du 28 juin 2018**

Nombre de membres afférents au C.M. : 15  
Nombre de membres en exercice: 13  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10 + 3 pouvoirs

Le vingt-huit juin deux mil dix-huit à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur REYNAUD Jean-François, Maire.

Présents : MM. CILLUFO Jean-Pierre, DENIS Bertrand – Adjoints  
MMES OLIVIER Murielle, GUBIEN Marie-Jo, RAVICHON Muriel, LEBAIL Christine et  
MM. ANCEL Jean-Paul, COURT Gilles et DENIS Georges.

Absents excusés : M. DE PONCINS Arnaud - MMES BLEIN Jacqueline et BARONNIER Agnès

Absent : néant

Pouvoirs : Mme BLEIN Jacqueline a donné pouvoir à M. CILLUFO Jean-Pierre  
Mme BARONNIER Agnès a donné pouvoir à Mme OLIVIER Murielle  
M. DE PONCINS Arnaud a donné pouvoir à M. ANCEL Jean-Paul

Secrétaire de séance : Mme GUBIEN Marie-Jo.

**VOTE DES TARIFS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de revoir les tarifs communaux. Il propose de les maintenir au même montant.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs aux mêmes montants et les fixe comme suit :

- Location « La Cyriade » :
  - Habitants de Saint-Cyr..... 300 €
  - Habitants extérieurs à la commune ..... 500 €
  - Apéritifs – verre de l'amitié..... 130 €
  - Réunions de famille après funérailles ..... 100 €
  - Associations..... 100 €
  - Assemblées générales d'entreprises..... 300 €
  - Ventes diverses ..... 700 €
  - Vaisselle..... 50 €
  - Cafetière..... 10 €
  - Caution..... 500 €

Il sera, par ailleurs, demandé aux associations qui occupent régulièrement la salle pour leurs activités, de participer aux frais généraux :

- St Cyr Retraite active..... 200 €/an
- Maison des Jeunes et de la Culture..... 500 €/an
  
- Location Maison des Associations :
  - Location ..... 80 €
  - Caution..... 200 €

Un chèque d'acompte de 25 % du prix de la location sera demandé à la réservation (La Cyriade et Maison des Associations).

- Concessions cimetière (30 ans) ..... 100 € le m2
- Colombarium (30 ans)..... 800 €
  
- Encarts publicitaires « Petit Cyrien » ..... 50 €
  
- Assainissement :
  - Participation pour l'assainissement collectif (PAC) ..... 2 000 €
  - Redevance : Abonnement ..... 57.22 € H.T./an
  - Redevance : Consommation ..... 1.45 € H.T./m3

Les tarifs ci-dessus sont applicables pour l'année 2019.

### **TRAVAUX DE RAVALEMENT DE LA FAÇADE SUD DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de ravalement sur la façade Sud de l'Eglise.

Il explique que le Cabinet d'Architecture BOURBON, en charge de la maîtrise d'œuvre, a demandé des devis auprès de plusieurs entreprises.

Après analyse et classement des offres, le Conseil Municipal décide de confier les travaux de ravalement de la façade Sud de l'Eglise à l'entreprise DEMARS.

### **DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BOURG**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement global du bourg. Un schéma d'aménagement en plusieurs phases est en cours d'étude. Les travaux devraient démarrer au cours du premier semestre 2019.

Il explique au Conseil Municipal que le Conseil Départemental, dans le cadre du soutien aux collectivités, peut apporter une aide financière à des projets de travaux et études.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une aide financière :

- au titre de l'enveloppe territorialisée pour un montant total de 326 428.05 € H.T.
- au titre de l'enveloppe « voirie » pour un montant total de 152 784.14 €.
- au titre de la répartition du produit des « amendes de police » pour un montant total de 65 548.13 € H.T.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES  
AU TITRE DU CONTRAT AMBITION RÉGION POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU  
BOURG**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement global du bourg. Un schéma d'aménagement en plusieurs phases est en cours d'étude. Les travaux devraient démarrer au cours du premier semestre 2019.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional, au titre du contrat ambition région, pour les études et travaux d'aménagement global du bourg, pour un montant total de 326 428.05 € H.T.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE POUR  
LES TRAVAUX DE MISE EN SÉPARATIF DES RÉSEAUX DU BOURG**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement du bourg vont être réalisés en début d'année 2019.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour études et travaux, soit un montant total de 218 892.78 €.

**ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE  
FOREZ-EST AUX COMMUNES RELATIVES AUX COMPÉTENCES VOIRIE, ÉCLAIRAGE  
PUBLIC, SAGE ET FOURRIÈRE ANIMALE ET PORTANT RECTIFICATION DE 'ÉVALUATION  
« TOURISME » POUR UNE COMMUNE**

Après présentation du rapport de la CLECT du 12 juin 2018 par M. Bertrand DENIS, le Conseil Municipal décide d'adopter le Point I de ce rapport fixant comme ci-dessous le montant des charges transférées relatives au retour de compétences aux communes. Ces montants viendront majorer les attributions de compensation des communes concernées :

Pour les communes issues de la Communauté de Communes de Feurs en Forez : majoration de l'attribution de compensation au titre du retour des compétences « SAGE » et « Fourrière Animale » aux communes :

CCFF	voirie	SAGE	FOURRIERE	EP
Chambéon		500	232	
Civens		1 352	628	
Cleppé		557	259	
Feurs		7 787	3 619	
Marclopt		490	228	
Poncins		930	432	
Pouilly-les-Feurs		1 202	559	
Saint-Cyr_les-Vignes		930	432	
Saint-Laurent-la-Conche		583	271	
Salt-en-Donzy		515	239	
Salvizinet		578	269	
Vailleille		671	312	
<b>TOTAL COMMUNES ex CCFF</b>		<b>16 095</b>	<b>7 480</b>	

**LOTISSEMENT « LES PRAIRIES » : INTÉGRATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de la SOCIÉTÉ COPRIM, représentée par M. Nicolas MATHEVET, qui souhaite que les voies, réseaux et espaces communs du lotissement Les

Prairies, 237 Rue des Violettes, ainsi que 2 parcelles en bordure de voirie, soient intégrés dans le domaine communal.

Cette cession, à titre gratuit, concerne les parcelles cadastrées sous les n° ZK 255 : 284 m<sup>2</sup> – ZK 265 : 65 m<sup>2</sup> – ZK 267 : 807 m<sup>2</sup> - ZK 263 : 144 m<sup>2</sup>, soit une contenance totale de 1.584 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré :

- Accepte la cession, à titre gratuit, des parcelles citées ci-dessus,
- Précise que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Société COPRIM.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

#### **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – ANNÉE 2017**

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré :

- Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2017 tel que présenté.

#### **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNÉE 2017**

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré :

- Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2017 tel que présenté.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 6 septembre 2018 à 20h15.

ST-CYR-LES-VIGNES, le 7 juillet 2018

LE MAIRE  
Jean-François REYNAUD